

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 19 mai 2015

Le comité stratégique s'est réuni le 19 mai 2015, de 9 h 32 à 12 h 21, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité ;
- premier bilan de l'année 2014 ;
- point d'étape sur l'atteinte des nouveaux objectifs pour 2015 :
 - premiers chiffres pour 2015,
 - point sur le développement de grands programmes ministériels, en présence des ministères de l'Intérieur, de la Culture et des Sports,
 - point sur l'action territoriale : plans de développement et valorisation du service civique,
 - point sur les initiatives associatives pour le développement du service civique en 2015 ;
- intervention de l'Institut du service civique (premier bilan de l'année 2014-2015 ; bilan des épreuves de sélection 2015 ; présentation de la nouvelle promotion).

<p>Ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité</p>

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le président salue la présence des différentes représentations qui ont été invitées à participer à la séance du comité :

- au titre de la future composition du comité qui sera bientôt validée par le conseil d'administration de l'Agence :
 - M. Jean-Christophe CRESPEL, représentant la Guilde européenne du Raid ;
- au titre des ministères :
 - M. Bruno BETHUNE, sous-directeur de l'emploi et des formations, représentant la direction des Sports,
 - Mme Claire LAMBOLEY, experte de haut niveau, représentant le ministère de la Culture et de la Communication,
 - M. Yves REGNIER, préfet, représentant le ministère de l'Intérieur ;

Le président souhaite également la bienvenue, à l'occasion de leur première participation, à :

- Mme Françoise BEYLARD, en remplacement de M. Jean-Baptiste DARRACQ, représentant la direction du Budget,
- Mme Sarah BOUKAALA, vice-présidente déléguée à la jeunesse du Conseil régional de Rhône-Alpes, représentant par délégation M. Philippe MEIRIEU président de la commission Jeunesse de l'Association des régions de France (ARF),

- M. Jérémy DURAND, représentant par délégation M. Farouk ALOUANI, 5^{ème} adjoint au maire de la Ville d'Evry, chargé de la jeunesse,
- Mme Hélène GRIMBELLE, secrétaire nationale en lieu et place de Mme Nadia BELLAOUI et déléguée à l'éducation et à la jeunesse au sein de la Ligue de l'enseignement,
- Mme Frédérique PFUNDER, déléguée générale du Mouvement associatif, dont il s'agit de la seconde participation aux travaux du comité stratégique,
- Mme Nadia BELLAOUI, présidente du Mouvement associatif, qui rejoindra les membres du comité aux alentours de 10 heures.

Enfin, le président salue la présence très attendue de M. Louis JACQUART dans ses nouvelles fonctions de secrétaire général de l'Agence, et précise que l'Agence recrutera dix agents (remplacement des agents ayant quitté l'Agence et recrutement des huit ETP accordés dans le cadre de la montée en charge du service civique). L'Agence espère être au complet à l'été. Le président rappelle que la charge de travail de 25 personnes est assurée aujourd'hui par 15 agents.

S'agissant de l'actualité, le président indique qu'à l'occasion de la cérémonie d'entrée au Panthéon de quatre figures de l'histoire contemporaine, le président de la République a souhaité qu'une cinquantaine de jeunes en service civique – les membres du comité ont reçu hier un appel en ce sens – soient présents parmi les jeunes qui encadreront, le 27 mai, cette cérémonie – deux répétitions sont prévues. En particulier, l'entrée de Mme Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ, cofondatrice et ancienne présidente d'ATD Quart Monde dont la « panthéonisation » marque ainsi une forme de reconnaissance de l'engagement citoyen.

Bien que le délai soit court, cette participation est un moment très fort de valorisation du service civique et s'inscrit dans la lignée des différents événements qui ont marqué l'actualité de ces derniers mois, montrant l'implication très forte du président de la République en faveur du service civique, qu'il s'agisse de la cérémonie du 8 mai, de son voyage aux Antilles ou encore de son déplacement en Normandie avec M. CHEREQUE.

En ce qui concerne les cérémonies du 14 juillet, l'Agence ne dispose pas d'information pour le moment mais ce sujet sera abordé demain lors de la réunion qui aura lieu à l'Élysée pour faire le point sur la montée en charge du service civique et qui rassemblera l'Agence, le cabinet de M. KANNER et l'Élysée.

Le cabinet et l'Agence ont plaidé ensemble pour que les jeunes en service civique participent aux cérémonies du 14 juillet mais sous une forme moins prégnante que cela ne l'était en 2013. Cette mobilisation pourrait être similaire à celle de la cérémonie du 27 mai. En effet, l'Agence n'est pas en mesure, cette année, d'apporter une réponse complète à la question de l'hébergement des volontaires qui participeraient aux cérémonies.

S'agissant des festivals, plusieurs volontaires participeront au festival Solidays fin juin. Cette présence unique de l'Agence ne doit pas être un frein à la participation des associations aux festivals. Certaines, ainsi que les DRJSCS, le font déjà à certains endroits. Les Vieilles Charrues, par exemple. A ce titre, l'Agence tient à leur disposition ses supports et visuels.

Quant au 1^{er} juin, plusieurs idées, centrées sur l'engagement, ont été évoquées. L'Agence ne sait pas encore ce qu'il en sera de la participation des jeunes en service civique dont l'aspect événementiel et, par conséquent, politique dépasse sa compétence.

En ce qui concerne la demande de revenir sur les rapports des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat que Mme BUSSON avait formulée, le président indique que l'Agence n'a

pas eu le temps de travailler sur le fond et n'a pas prévu d'organiser un débat spécifique à ces travaux qui n'ont pas de conséquence directe sur le service civique.

A ce sujet, M. LESTERLIN rappelle qu'il s'agissait d'une commande faite par le président de la République auprès des deux présidents de chambre. Les rapports ont été rendus publics. Chacun en a connaissance. Ces travaux couvrent un champ énorme, allant jusqu'à l'obligation de vote. Il relève du président de la République et du gouvernement de décider ce qu'il convient de retenir et, en fonction de cet arbitrage, de définir le portage politique, administratif voire législatif qui en découlera. A la connaissance de M. LESTERLIN, à moins d'être mal informé, ce à quoi le président et M. GODFRAIN ne peuvent croire, cet arbitrage n'est pas encore rendu.

Enfin, le président met aux voix les minutes du comité stratégique du 18 mars 2015. M. SAPIN propose que la rédaction du paragraphe 2 de la page 9 soit modifiée comme suit : « La non-substitution à l'emploi se produira si toutes les missions et expériences de service civique vécues par les jeunes s'appuient d'abord et avant tout sur une démarche pédagogique ».

Sous réserve de la prise en compte de la modification proposée, les minutes du comité stratégique du 18 mars 2015 sont approuvées à l'unanimité.

Premier bilan de l'année 2014

Mme LEPASTIER présente un premier bilan de l'année 2014 et précise que les données détaillées sur les organismes d'accueil, qui nécessitent un travail de longue haleine, seront intégrées au rapport d'activité qui sera disponible début juin et communiqué, comme le président l'indique, aux membres du comité afin de recueillir leurs remarques éventuelles.

Après ses quelques déplacements, M. REGNIER a le sentiment qu'il existe une différence de profil entre le monde urbain et le monde rural et aimerait savoir s'il est possible de mieux l'identifier.

Le président répond que si cela est possible, l'Agence s'y emploiera. Cependant, il craint que cela ne soit difficile. En effet, l'Agence ne dispose pas aujourd'hui d'éléments statistiques lui permettant d'expliquer la situation des zones rurales, à la différence de celle des zones urbaines pour lesquelles, par exemple, l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) établit des relevés sur les quartiers « politique de la Ville ». Ce sujet est très souvent évoqué. Cela a été le cas, hier, à Nantes, lors d'un rassemblement régional auquel le président a assisté et où il a été soulevé que le service civique se développait notamment en zone urbaine. Le développement du service civique en zone rurale est une vraie préoccupation alors que les difficultés s'installent dans ces zones. Le président a pu le constater dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et de son développement.

Mme LEPASTIER ajoute qu'à ce stade, les outils de l'Agence ne lui permettent pas d'identifier cette géographie mais que cela est un sujet sur lequel elle devait avancer.

Cela étant, le président observe que la remarque de M. REGNIER s'applique pratiquement à toutes les politiques publiques.

Point d'étape sur l'atteinte des nouveaux objectifs pour 2015

En préambule, le président indique que l'Agence travaille actuellement essentiellement sur la mobilisation interministérielle. Comités de pilotage et travail individuel avec chaque ministère en constituent l'essentiel. Le président observe que, par la suite, cela peut impacter les structures actuelles, en particulier les structures administratives. A ce titre, il est à noter que le comité stratégique dans sa composition actuelle est représentatif du développement du service civique depuis 5 ans mais certainement pas de celui qui se dessinera dans quelques années si la mobilisation interministérielle prend toute sa place comme cela a été demandé par le président de la République et le Premier ministre.

Par ailleurs, le président souligne que la mobilisation des DRJSCS est très importante et s'inscrit dans un contexte compliqué pour certaines régions comme l'Aquitaine qui deviendra Aquitaine Poitou-Charentes, soit un territoire représentant à peu près le quart de la France. Néanmoins, le président constate partout où il se déplace que les préfets placent le service civique en tête de leurs priorités. L'importance de cette mobilisation sur le terrain se justifie d'autant plus que les enjeux sont très ambitieux. Certaines DRJSCS savent qu'elles dépasseront les objectifs que l'Agence leur a assignés. Ainsi, les Pays de la Loire ont annoncé hier qu'ils seront peut-être à une augmentation de 100 % alors que leur objectif initial était une croissance de 40 %.

Enfin, la mobilisation des grands réseaux associatifs est importante. Néanmoins, l'Agence se heurte à un manque de visibilité sur les objectifs que pourront atteindre les associations. Le comité stratégique est l'instance appropriée pour aborder ce point.

Par ailleurs, il est ressorti des débats, qui ont eu lieu lors du rassemblement organisé hier par les Pays de la Loire, l'impression pour le président que le changement d'objectifs et de rythme qui s'opère est en train de faire évoluer l'équilibre du dispositif. Le service civique qui était jusqu'à présent celui du monde associatif sera demain universel non seulement par l'accès qu'il offrira à tous les jeunes mais également par la diversité des structures qui les accueilleront. En effet, le monde associatif qui accueille aujourd'hui 84 % des volontaires représentera demain 50 % des jeunes si le développement du service civique dans des structures d'accueil moins classiques se concrétise à la hauteur des objectifs envisagés.

Les acteurs du service civique sont en train de vivre un changement de fonctionnement. Un service civique en milieu hospitalier ou en préfecture sera-t-il le même que celui effectué dans une association ? Aura-t-il la même valeur ? L'Agence aimerait entendre les réactions des associations sur les objectifs qui ont été définis et sur ce changement de paradigme, le cas échéant.

Premiers chiffres pour 2015

Mme PAOLETTI présente un point d'étape sur l'atteinte des nouveaux objectifs pour 2015 et le développement de l'offre de missions.

Point sur le développement de grands programmes ministériels, en présence des ministères de l'Intérieur, de la Culture et des Sports

Suite à la présentation par Mme PAOLETTI de la mobilisation interministérielle, le président observe un développement important. Par son intervention à tous les niveaux de l'Etat (président de la République, Premier ministre, ministères) depuis deux ans, la nécessité pour l'Agence de recevoir davantage de moyens afin de permettre la montée du service civique a été entendue. Evidemment, cela n'enlève rien au travail qui est accompli aujourd'hui. L'engouement est important, cela est incontestable, mais l'objectif fixé est ambitieux et, par conséquent, assez compliqué quant à sa réalisation à travers la mise en œuvre qu'il implique. La mobilisation de tous est donc attendue.

M. REGNIER indique que le ministre de l'Intérieur, M. Bernard CAZENEUVE, a souhaité le nommer afin d'organiser une mission de promotion de l'égalité et de la citoyenneté dont le déploiement du service civique au sein du ministère, qui est abordé ce matin, représente une part très importante.

Le ministère de l'Intérieur bénéficie d'un réseau important, celui des préfectures. Dans ce réseau, il y a non seulement des missions propres à ce ministère régalien mais également des missions relevant de la fonction interministérielle du préfet et de son engagement. Le président l'a rappelé, un portage est nécessaire même si le référent de l'Agence est engagé. C'est ce portage que le ministère souhaite mettre en place au travers d'une mobilisation forte sur le terrain. A cette fin, une instruction du ministre aux préfets viendra compléter dans quelques jours celle que le président de l'Agence a adressée aux services de l'Etat.

Par ailleurs, le ministre a souhaité que le président de l'Agence puisse s'exprimer devant les préfets. Une présentation par le président de l'Agence et un échange avec l'ensemble des préfets ont donc eu lieu le 21 avril dans le cadre de la réunion mensuelle des préfets.

La mission de M. REGNIER consiste notamment à promouvoir de nouvelles missions. Dans ce cadre, le ministère et l'Agence ont mené une réflexion qui a conduit à l'élargissement du champ des missions et à la rédaction d'un avenant à la convention liant le ministère et l'Agence, qui avait été signée il y a quelque temps.

Le ministère accueille, pour le moment, un peu plus de 300 volontaires, ce qui est peu, avec un tiers dans les préfetures, un tiers dans les services d'incendie et de secours (SDIS) – quoique rattachés au ministère, ces établissements publics bénéficient de l'autonomie juridique – et un tiers dans les forces de sécurité au sens large dans des missions de prévention. L'objectif est de promouvoir de nouvelles missions et ainsi d'assurer la mobilisation de l'ensemble des acteurs du ministère. Un comité de pilotage ministériel sera organisé tous les mois. Le prochain aura lieu la semaine suivante.

En parallèle à la construction de cette offre de nouvelles missions, le ministère prépare 2016. En effet, si 2015 est déjà très fort, 2016 s'annonce encore plus ambitieux. Il convient donc d'anticiper 2016 dès maintenant afin d'être en capacité d'atteindre les objectifs fixés par le président de la République et le gouvernement.

En outre, à la demande du ministre, le ministère travaillera à une convention-cadre avec le ministre de la Ville et le président de l'Agence afin d'acter solennellement l'engagement du ministère de l'Intérieur dont le réseau ne se limite pas aux préfetures mais s'étend aux grands opérateurs établissements publics comme l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), ainsi qu'à un réseau associatif, assez limité mais très important, à savoir la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte, la Protection civile et la Sécurité routière.

Evidemment, ces grandes associations bénéficient déjà d'un agrément mais le ministère développera des actions de manière forte avec ces opérateurs. Ce développement sera facilité par le travail très concret que le ministère réalise en temps réel avec l'Agence sur la modélisation d'une ouverture à des missions plus opérationnelles, répondant ainsi aux attentes de nombreux jeunes. Cette démarche de construction d'un modèle plus opérationnel s'inscrit évidemment dans l'esprit de la non-substitution à l'emploi et du dialogue social.

L'expérimentation menée en Lorraine, à la demande du président de la République, entre dans ce cadre. Depuis le 1^{er} février, douze jeunes, répartis dans trois SDIS sur quatre en Lorraine, suivent un service civique adapté comprenant deux mois de formation et participent depuis le 1^{er} avril à des missions opérationnelles. Ils ont signé en même temps un acte d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire. Le ministère suit cette expérimentation de près. Plusieurs préfetures et départements sont volontaires pour aller plus loin.

En revanche, pour ce qui est des missions classiques des forces de sécurité, cela ne sera pas le cas pour le moment pour des raisons évidentes de risques que le ministère ne souhaite pas faire courir aux jeunes et aux structures d'accueil. Cependant, il existe des marges de développement sur des missions de prévention auprès des forces de sécurité au sens large, police, gendarmerie, police municipale ou autres acteurs.

Enfin, M. REGNIER, avec l'Agence et l'ENA, élaborera une feuille de route afin que l'engagement, sous l'autorité des préfets, de la promotion qui, à la demande du président de la République, s'impliquera dans le déploiement territorial du service civique, puisse se passer le mieux possible sous la houlette de l'Agence et avec le soutien du ministère de l'Intérieur. A ce titre, M. REGNIER a rencontré la directrice de l'école la semaine dernière. Un rendez-vous est également prévu le 15 juillet avec les élèves concernés.

Mme LAMBOLEY indique que le secteur culturel est un secteur dans lequel le service civique s'est développé de manière assez naturelle. Les chiffres sont assez élevés. En revanche, le service civique s'est jusqu'à présent développé uniquement ou presque dans le secteur associatif et sous les rubriques « culture » et « bisirs ». Le ministère a donc fort à faire pour le développer maintenant dans ses établissements publics et travailler avec les collectivités territoriales pour qu'il y soit davantage présent.

La ministre de la Culture, Mme Fleur PELLERIN, est particulièrement mobilisée sur le service civique. C'est un dispositif qu'elle connaît bien. Dans ce cadre, Mme LAMBOLEY a été désignée par la ministre pour coordonner ce dossier ainsi que celui de l'apprentissage qui, quoique différent, est assez complémentaire.

Il a semblé inopportun de développer le service civique dans l'administration centrale et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) car il n'y a pas de contact direct avec la population, à la différence des organismes qui dépendent du ministère de l'Intérieur. Le ministère de la Culture axe donc ses efforts sur les établissements publics et les services à compétence nationale qui accueillent du public (musées, lieux de spectacle vivant, bibliothèques, entre autres). Cet univers offre un champ qui, jusqu'à présent, n'a pas été exploité et dans lequel le ministère pense être en mesure de développer le service civique de manière assez pertinente.

Le ministère souhaite également poursuivre la mobilisation et l'amplifier dans le secteur associatif. Il est à noter que le réseau des associations culturelles a été très réceptif. Ces milieux comme l'association Réunion des opéras de France (ROF) et les Centres dramatiques nationaux n'avaient pas été mobilisés jusqu'à présent et offrent des potentialités évidentes.

Par ailleurs, dans le secteur des collectivités territoriales, divers champs ont été peu explorés jusqu'à présent et pourraient vraiment représenter un fort développement en termes de chiffre et de qualité comme les bibliothèques territoriales dans lesquelles il y a beaucoup à faire, mais aussi les archives territoriales qui pourraient construire des missions, notamment autour des enjeux de la citoyenneté.

La ministre de la Culture souhaite également développer un grand programme qui sera présenté jeudi au centre Pompidou. A l'occasion de cet événement, il est prévu la signature d'une convention entre M KANNER, Mme PELLERIN et M. CHEREQUE. Cette convention décline un grand programme qui couvre non seulement les établissements publics qui dépendent du ministère de la Culture mais également l'intégralité du secteur culturel. A travers ce programme, la ministre vise l'offre, d'ici à la fin de l'année prochaine, de 16 000 missions, dont 6 000 dès cette année. Cet objectif est ambitieux mais le ministère espère le remplir.

Ces nouvelles missions porteront sur deux thématiques :

- favoriser l'accès de tous à la culture, qui est un axe très traditionnel dans l'action du ministère sur lequel il est toujours possible de progresser ;
- mettre la culture au service des valeurs républicaines afin de conforter le sens et l'attachement républicain.

Les enjeux pour le ministère sont, en particulier, de cadrer le plus possible le développement de ce service civique afin de garantir la non-substitution à l'emploi. En effet, chacun sait qu'il existe un risque particulier, notamment dans le secteur de la médiation culturelle, de faire de la substitution à l'emploi. Le ministère y est extrêmement attentif et, en conséquence, définit des missions-types le plus finement possible, tout en laissant de la liberté aux acteurs. Il lui semble, en effet, essentiel d'être très clair sur le fait que les volontaires ne seront pas des médiateurs culturels mais pourront contribuer à la médiation culturelle, venir en appui, démultiplier les actions, notamment sur le terrain, afin que les établissements ou les associations puissent faire encore davantage de « hors les murs ». Il convient d'éviter toute digression et de poser de manière très claire les critères qui permettront d'y parvenir. Cela est d'autant plus important que

les partenaires sociaux sont très attentifs à la question de la non-substitution à l'emploi dans le secteur culturel. Ce dont tout le monde est conscient, comme l'indique M. LESTERLIN.

A ces enjeux s'ajoutent, évidemment, ceux de la mobilisation la plus large. Le ministère a commencé à mobiliser les DRAC qui seront les relais territoriaux de ce programme de déploiement du service civique dans le secteur culturel.

Comme il a été rappelé au cours de la présentation, un séminaire aura lieu le 28 mai avec l'Agence. Il est non seulement destiné aux gros établissements publics qui dépendent du ministère comme le Louvre, Versailles, la Bibliothèque nationale de France, mais également à toutes les associations-relais dont la mobilisation semble la plus pertinente pour démultiplier l'offre et s'approprier d'ores et déjà le service civique, en particulier pour les associations culturelles qui n'y ont pas été sensibilisées jusqu'à présent.

Dans ce cadre, l'enjeu sera de préciser avec soin les modalités d'agrément les plus appropriées, notamment sur le recours à l'agrément collectif. Le secteur culturel se caractérise, entre autres, par son éparpillement. Cela représente donc pour le ministère un vrai enjeu de clarification.

Enfin, pour ce qui est des collectivités territoriales, le ministère a commencé à en parler avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Les collectivités sont assez réceptives. Cette action croise la démarche engagée par l'Agence d'élaborer des conventions-cadres ou des accords avec les associations de collectivités. Pour le secteur culturel, il est également très important de travailler sur cette dimension.

M. BETHUNE indique que le ministère chargé des sports a organisé son action autour de deux axes. Le premier, de moindre importance, est celui de la mobilisation des 17 établissements sous tutelle du ministère. Ce petit réseau est le seul à avoir les moyens de s'investir dans le développement du service civique, le ministère ayant fait le choix de ne pas demander aux services déconcentrés d'accueillir des volontaires qui, comme d'autres administrations, ont assez peu de missions au contact direct du public. A ce titre, il est à noter que cette mission fait déjà partie du portefeuille de compétences ordinaire des DRJSCS qui sont déléguées de l'Agence et font partie du réseau du ministère.

Le second axe, plus essentiel, concerne la mobilisation des fédérations sportives. L'objectif est de multiplier les agréments nationaux de ces fédérations. A cette fin, un séminaire réunissant 40 fédérations a été organisé le 11 mai, dont la plupart ne bénéficiaient pas d'un agrément national et ont « découvert » le service civique. Les conclusions de ce séminaire conduisent le ministère à être moins systématique sur la recherche de l'agrément national. Cet outil ne semble pas être adapté à toutes les situations. La mobilisation du mouvement sportif s'opère donc d'abord par l'appui du ministère aux fédérations et son action en tant que facilitateur.

L'objectif du ministère est d'atteindre 10 % de l'ensemble des missions dans le domaine sportif, sachant que celui-ci ne se limite pas aux fédérations sportives mais s'étend aux missions sport que portent les collectivités territoriales ou certains grands réseaux associatifs comme la Ligue de l'enseignement qui, à travers l'UFOLEP¹ par exemple, porte de nombreuses missions entrant dans le cadre du service civique.

L'action du ministère concernera également la valorisation des bonnes pratiques de service civique à travers les outils collaboratifs du ministère. Cette valorisation sera alimentée par l'Agence et prendra en compte les conclusions du séminaire.

S'agissant des points de vigilance, le ministère est très attentif :

¹ Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

- à la non-substitution à l'emploi : dans le domaine du sport, la frontière entre l'emploi à le service civique est parfois ténue ;
- à la formation des tuteurs : si les fédérations sportives sont bien organisées, il n'en est pas de même des clubs locaux qui sont souvent dirigés par des bénévoles ;
- au contact avec les mineurs : de la même manière que pour leurs « employés de droit commun », les structures d'accueil porteront la plus grande attention aux conditions particulières de l'accueil de volontaires **susceptibles d'encadrer des mineurs qui devront fournir notamment leur casier judiciaire.**

Le ministère a d'ores et déjà repéré trois grandes catégories de missions :

- l'accompagnement des manifestations sportives : les événements sportifs, internationaux, nationaux ou locaux, drainent un nombreux public, leur organisation pourrait être une expérience très enrichissante pour des jeunes en service civique ;
- la médiation entre un public particulier et le sport : le ministère développe cette thématique auprès des publics qui ont du mal à accéder au sport, comme le sport et les personnes en situation de handicap ou le sport et le public féminin, et aux endroits où sa présence n'est pas naturelle comme le sport et les quartiers ou le sport dans les écoles. En général, ces missions de médiation ne sont pas portées par des éducateurs sportifs techniciens qui interviennent plutôt pour transmettre une technique et qui, parfois, ne sont pas formés ou motivés sur ces aspects de médiation ;
- les liens entre le sport et les grandes problématiques, comme le sport et la citoyenneté, le sport et le développement durable, le sport et les relations internationales : ces champs peuvent être intéressants non seulement pour les jeunes en mission mais également pour les structures sportives qui peuvent, à cette occasion, explorer de nouvelles pistes de développement.

Enfin, M. BETHUNE rappelle que le secteur sportif rencontre un phénomène de renouvellement des dirigeants bénévoles et souligne en conséquence que la mobilisation à travers l'organisation de séminaires ne doit pas être ponctuelle mais s'inscrire dans la durée. L'installation de cette information-formation, essentielle dans ce contexte, permettra de trouver la solution la plus efficace à chaque situation afin de permettre l'augmentation du nombre de missions dans le domaine sportif.

Avant de recueillir les réactions des membres du comité, le président souligne que cette dynamique, nouvelle pour tous, découle sur des éléments assez surprenants et positifs. Le président le constate à chaque déplacement. Souvent interpellé par les structures sportives d'une façon à laquelle il ne s'attendait pas, le président observe que les volontaires interviennent véritablement sur des missions transversales comme cela a été indiqué. La Fédération française de football, par exemple, fait un travail important en ce sens. Quant aux jeunes en service civique de la Fédération française de rugby que le président a rencontrés, ils ne remplissent pas des missions d'éducateur à ce sport mais interviennent sur des thématiques comme le sport et la cité ou le sport et les études.

M. LESTERLIN pense qu'il est nécessaire de maintenir la mission du comité stratégique qui n'est pas celui d'un organe de contrôle. Cette instance n'a pas pour rôle de porter un jugement de valeur sur ce qui se fait mais de définir une vision stratégique de ce que devra être le service civique dans le contexte politique où, par et derrière la voix du président de la République, un certain consensus national est en train de se faire sur l'idée que l'engagement volontaire a une place dans la société. A ce titre, M. LESTERLIN, dont le combat de toute sa vie a été d'abord la décentralisation puis la déconcentration de l'Etat, ne peut que se réjouir de ce qui s'est passé ces derniers mois qui va dans le bon sens.

La question que M. LESTERLIN se pose est de savoir si les acteurs du service civique, y compris le gouvernement, ne se limitent pas à ce qu'ils savent déjà faire. Cette approche très française consiste à considérer que le service civique est une priorité et qu'en conséquence, il convient de mobiliser l'appareil de l'Etat, l'administration. Ce processus, qui part du haut, qui cherche à convaincre et qui va se développer dans un contexte où des marges de manœuvre existent puisqu'il y a plus de jeunes qui demandent à faire leur service civique que d'offres de missions d'intérêt général, permettrait de commencer et, bon an mal an, d'arriver à remplir les objectifs.

La question que les acteurs doivent se poser en comité stratégique, par l'intermédiaire des représentants des associations, des administrations, des élus, est de savoir si cela suffira à changer la donne sur ce qu'est l'engagement volontaire dans la société de demain. Le comité a eu une esquisse très intéressante de ce débat à la dernière séance avec le président sur la façon dont les fonctionnaires, porteurs de l'intérêt général à travers les services publics, abordent et conçoivent cet engagement.

Tant que des citoyens en France, salariés, syndicalistes, fonctionnaires, penseront que confier des missions à des gens qui n'ont pas forcément le professionnalisme et la formation constituent une menace à leur emploi ou empêcheront que soient honorées des revendications visant la création de postes sur des missions clairement identifiées qui nécessitent l'intervention d'agents publics, tant qu'une révolution culturelle ne se sera pas produite, l'engagement volontaire ne pourra pas prendre toute sa place.

L'objectif de chacun est d'inscrire l'engagement volontaire, à travers la forme que l'on a inventée en France et dont le service civique fait partie, dans les relations sociales et y compris dans l'économie de la France. Dans un Etat providence tel qu'il a été construit depuis la guerre, cela n'est pas évident à faire et demande beaucoup de courage et d'innovation.

Evidemment, tout ce qui a été fait est positif. Mobiliser les ministères, ce qui n'était pas le cas avant, va dans le bon sens. A ce titre, M. LESTERLIN a très apprécié la phrase qui figure au compte rendu de la séance précédente. Assis à côté de M. CHEREQUE, il a dit publiquement devant Mme ROYAL et M. KANNER : « C'est bien de se mobiliser, de se donner des objectifs quantitatifs, mais les missions de service civique ne seront ni 35 rue Saint Dominique ni boulevard Saint-Germain, elles seront ailleurs ». L'Etat n'est pas là pour inventer des missions de service civique. L'Etat est là pour rendre cela possible et dire que la priorité est d'inscrire l'engagement volontaire dans le fonctionnement de la société, et le parlement, derrière, est là pour donner les moyens à l'exécutif et voter les crédits.

Personne ne peut donc imaginer qu'après les déclarations du président de la République et du Premier ministre, un ministre annonce que ce n'est pas une de ses priorités. Personne ne conçoit qu'un préfet, M. LESTERLIN en fait partie et s'exprime devant son ami Alain REGNIER, puisse déclarer que ce n'est pas une de ses priorités. Il est évident que l'engagement volontaire est la priorité de tout le monde.

Pour autant, cela rendra-t-il possible la montée en charge telle qu'elle est annoncée et, au-delà, le fait que le service civique ne devienne pas un « truc » obligatoire comme l'était le service militaire mais une étape naturelle d'engagement sur des missions d'intérêt général dans la vie d'un citoyen pendant plusieurs mois ou peut-être une année ? De l'avis de M. LESTERLIN, le travail du comité stratégique ne suffit pas. Cela n'enlève rien à l'admiration que le député porte à l'Agence, à son équipe, à M. CHEREQUE et à Mme PAOLETTI. Si le comité stratégique ne porte pas ce message, il ne sera transmis ni à l'exécutif ni au parlement. Si le comité ne fait pas circuler l'idée que proposer des opportunités d'engagement pour les jeunes est une ardente obligation de tout le monde, cela ne se fera pas comme cela ne se fait pas aujourd'hui. A ce titre, il est heureux que le monde associatif soit présent pour le faire à la place de tous les autres.

Il s'agit d'un débat de fond, d'un débat politique, d'un débat philosophique, qui nécessite d'envisager que le comité fasse la promotion de cette idée formidable qu'à côté de la liberté

d'association, grand principe de la République, et de la formidable construction, grâce à l'Etat providence, d'un état de droit de service public partout au niveau de l'Etat et des collectivités déconcentrées, il convient d'inventer quelque chose et qu'il appartient maintenant à chacun d'y contribuer.

M. BAHEGNE souhaite apporter un éclairage en complément de ce qui a été indiqué sur la mise en œuvre sur le terrain et faire écho à ce que vient de déclarer M. LESTERLIN : les services déconcentrés ne conçoivent pas sur le terrain que le service civique soit un dispositif supplémentaire. Cela a été intégré.

Effectivement, il y a des gouvernements, des ministères et, en conséquence, des priorités. Aujourd'hui, le service civique est une priorité forte et, à la différence des nombreux dispositifs que les services déconcentrés ont connus depuis vingt ans, il n'est pas considéré comme un dispositif supplémentaire mais comme un dispositif relevant d'un autre niveau de mobilisation. Ainsi, la mobilisation citoyenne face aux événements du début de l'année puis le comité interministériel « Egalité et citoyenneté » du 6 mars ont entraîné une prise de conscience sur le terrain de cette dimension supérieure et tous les services ont mis en place des actions auprès des personnels et des acteurs de terrain sur ces notions de valeurs citoyennes, de mobilisation citoyenne et d'engagement citoyen. Les services font cet effort de replacer le service civique dans un contexte beaucoup plus global.

Cela étant, M. BAHEGNE confirme ce qui a été présenté. S'agissant des chiffres, au 11 mai, l'Aquitaine est à presque 70 % de l'objectif initial de +50 % qu'elle devait atteindre en 2015. L'objectif sera atteint au début de l'été, permettant aux services déconcentrés d'offrir des missions supplémentaires par rapport à l'objectif initial dès le milieu de l'été, période propice au développement.

Sur la mobilisation interministérielle, M. BAHEGNE n'a rien à ajouter. Il existe une priorité forte et une mobilisation sans précédent. En effet, quand le préfet de région annonce en comité de l'administration régionale (CAR) aux préfets de département et aux directeurs régionaux que le service civique est une priorité, cela entraîne un travail de réflexion de la part de tous les directeurs régionaux, du recteur, du DJARS, du DRAC. Ce travail est ensuite repris par les services déconcentrés dans le cadre de réunions spécifiques et approfondi dans le cadre de leurs compétences propres afin de venir compléter les dispositifs nationaux et mobiliser tous les acteurs. Cette mobilisation n'a jamais existé auparavant. Il est, par ailleurs, assez étonnant de constater que des questions très techniques sont posées en CAR comme la prise en charge des 100 euros, ce qui a conduit à créer des fiches techniques simples sur l'accueil des jeunes en service civique, par exemple. La mobilisation interministérielle est donc réelle.

Néanmoins, comme cela a été souligné, les leviers massifs sur le territoire ne sont pas nombreux. Les services déconcentrés essaient donc d'actionner ensemble plusieurs leviers, en particulier :

- en demandant d'aller plus loin aux structures bénéficiant d'un agrément en nombre assez important sur le territoire ;
- en intégrant ce développement au nouveau dispositif « politique de la Ville » et à tous les dispositifs « citoyenneté » ;
- en s'appuyant sur les grands événements sportifs comme l'Euro 2016 de football qui aura lieu à Bordeaux – la Maison de l'Europe accueille 30 jeunes en service civique pour accompagner l'événement.

Etant entendu que sur le terrain, il existe une mobilisation des acteurs départementaux sur les 5 ans. Cette appropriation est très importante. Alors que les services déconcentrés de l'Aquitaine avaient demandé aux préfets de département d'organiser au moins un événement dans chaque département à l'occasion de cet anniversaire, un florilège d'événements en

présence des préfets, souvent en préfecture mais également dans le cadre de manifestations locales, a vu le jour afin de valoriser le service civique.

Les collectivités locales, quant à elles, sont toujours très en retrait, offrant une capacité de développement et d'évolution très importante.

Néanmoins, les services déconcentrés ont quelques inquiétudes car il ne s'agit pas de faire de la quantité au détriment de la qualité, tout le monde l'a souligné. Les missions d'accompagnement voire de contrôle représentent pour les directions départementales, qui sont en contact avec les associations locales, un travail de terrain lourd et complexe en cette période qui n'est pas simple.

Par ailleurs, il est à noter que nombre d'acteurs locaux se mobilisent dans les mêmes champs de compétence que les grands dispositifs ministériels. Ces deux actions se percutent. Bien que cela ne soit pas grave, il conviendrait d'y faire attention.

Enfin, le contexte a évolué, aujourd'hui il se concentre sur les valeurs citoyennes, les valeurs de la République, l'engagement citoyen. Les services déconcentrés ont de nombreux temps d'échange et de parole avec les personnels et les acteurs associatifs sur l'engagement citoyen, les valeurs de la citoyenneté, la laïcité. Plusieurs manifestations avec les personnels ont été organisées à Bordeaux sur ces problématiques. Le discours évolue et diffère légèrement de celui qui existait au début de la mise en place opérationnelle du service civique.

Le président ajoute que, pour le moment, 42 initiatives ont été recensées par l'Agence à l'occasion des 5 ans mais qu'elles dépassent le principe de cet anniversaire comme M. BAHEGNE l'a indiqué.

M. BAHEGNE souligne que cette mobilisation des services déconcentrés est percutée par la réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui, dans certaines régions, en particulier celle à laquelle il a le plaisir d'appartenir, est relativement complexe. A ce titre, les DRJSCS sont en train de réfléchir au déploiement de leur compétence sur ce vaste sujet à l'échelle des nouvelles régions (élaboration de macro-organigrammes d'ici à juin).

Au nom de l'Association des régions de France, Mme BOUKAALA tient à souligner que les collectivités territoriales ne sont pas absentes du service civique. Cela fait plus de cinq ans qu'elles travaillent sur le service civique. La plupart des régions de France ont voté des mesures d'accompagnement pour les jeunes volontaires et les associations ainsi que de bénéfice pour l'ensemble du territoire. Il lui est donc difficile d'entendre que les collectivités territoriales sont absentes.

En revanche, Mme BOUKAALA peut entendre que cela fonctionne quand plusieurs conditions sont réunies, en particulier lorsque les conseillers régionaux délégués Jeunesse collaborent avec le DRJSCS et sont associés par l'Etat à ses initiatives.

En outre, la plupart des régions ont délibéré bien avant que M. HOLLANDE ne déclare que la jeunesse allait être la priorité de son mandat. La Région Rhône-Alpes, par exemple, a délibéré en 2011. Ces délibérations ne concernaient pas un chiffre mais les enjeux politiques que les régions plaçaient dans le service civique. Ainsi, la Région Rhône-Alpes a déclaré qu'elle souhaitait un service civique de qualité qui ne se substitue pas à l'emploi associatif et qu'à cette fin, elle accompagnerait les acteurs régionaux, en particulier les réseaux associatifs, et les collectivités. Certaines régions ont collaboré avec le CRAJEP par exemple.

Aujourd'hui, les régions se félicitent que le service civique soit enfin porté par l'ensemble des acteurs. Il est vrai qu'en 2011, les régions, qui étaient évidemment avec l'Etat, avaient l'impression non seulement d'être un petit peu seules – Mme BOUKAALA avait ce sentiment lorsqu'elle allait voir des petites collectivités ou associations – mais également que ce dispositif manquait de notoriété et de visibilité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, Mme BOUKAALA s'en

réjouit car elle a toujours considéré, comme sans doute la plupart des conseillers régionaux qui ont délibéré, que le service civique était un tremplin formidable vers l'engagement et, en aucun cas, une substitution à l'emploi et une mesure visant à faire baisser le chômage des jeunes.

Cela fonctionne mal si les collectivités n'accompagnent pas et que les DRJSCS ne sollicitent pas les régions et les conseillers régionaux afin d'encourager la mobilisation sur les territoires. Ainsi, Mme BOUKAALA a rencontré, il y a quelque temps, des communes de 200 ou 300 habitants dont les élus auraient aimé accueillir des jeunes en service civique mais ne savaient pas comment le mettre en œuvre car il était très compliqué pour eux d'être tuteurs de ces jeunes. Les régions offrent plusieurs mesures d'accompagnement afin de faciliter cet accueil. C'est à travers la collaboration avec les directions régionales et départementales que l'on peut réussir à mieux fonctionner.

S'agissant des fonctionnaires, il leur est demandé aujourd'hui d'accueillir des apprentis, des emplois d'avenir et autres mais qu'en est-il du service civique ? Comment articuler cet ensemble dans une administration territoriale ? Cela est très important car ces chantiers doivent être portés au niveau politique. Les élus doivent les accompagner car la mise en œuvre que cela nécessite est loin d'être simple. En effet, on ne peut pas demander à un fonctionnaire d'accueillir demain dix jeunes en service civique. Peut-être est-ce pour cela qu'aujourd'hui, il y a ce sentiment que les collectivités ne sont pas mobilisées.

Alors que Rhône-Alpes est une très grande région, Mme BOUKAALA a fait le choix de ne pas dire que cent jeunes seraient accueillis en service civique car cela n'aurait eu aucun sens au niveau du siège de la Région mais plutôt d'accompagner les territoires, les petites associations et collectivités pour qu'elles puissent accueillir des volontaires. Cela rejoint ce que Mme LAMBOLEY a indiqué sur l'administration centrale du ministère de la Culture.

A cela s'ajoutent la mise en œuvre de la réforme territoriale et les élections qui auront lieu en décembre. La Région Rhône-Alpes est en train de préparer la fusion avec l'Auvergne. Les régions concernées par la réforme ne sont donc plus dans une phase où il est possible de délibérer et de mettre en place de nouvelles actions. En revanche, il leur est possible de renforcer l'action qu'elles mènent déjà. Dans ce cadre, Mme BOUKAALA a été très intéressée par la mobilisation des ministères même si elle n'a pas entendu les ministères qu'elle aurait souhaité. Ainsi, les conseillers régionaux pourraient agir au niveau des missions locales, financées pour un tiers par les régions, ou dans les conseils d'administration auxquels ils participent dans le cadre de leurs fonctions.

Les régions ont parfois du mal à discuter avec les rectorats et à trouver leur place. Par exemple, si les régions souhaitaient mettre en place un jeune en service civique par lycée, qui serait décisionnaire ? Comment se positionnerait le rectorat ? Si le ministère de l'Éducation nationale ne l'autorise pas, les régions ne peuvent pas le faire, même si elles financent en partie les établissements scolaires en ce qui concerne les bâtiments et le projet éducatif des jeunes.

Par exemple, la Région Rhône-Alpes a souhaité, dès sa délibération de 2011, aller chercher les jeunes éloignés de l'engagement. Il est vrai que sur ce point, les résultats ne sont probants ni sur les territoires « politique de la Ville » ni sur les jeunes en situation de handicap. Cela est compliqué dans certains territoires, en particulier les territoires ruraux et de montagne comme la Savoie et la Haute-Savoie, et doit se traduire dans les chiffres de la Région qui s'est déjà beaucoup mobilisée sur le service civique et enregistre un certain succès dans le Rhône ou l'Isère. En effet, la Région n'a pas vraiment de leviers même si elle travaille beaucoup avec les réseaux associatifs. Néanmoins, il est certainement possible de développer l'accueil des jeunes issus des quartiers « politique de la Ville » et des jeunes en situation de handicap, Mme BOUKAALA en est persuadée.

La Région a également encouragé la mobilisation autour des événements qu'elle met en place. L'exposition universelle 2 000 ans en est un exemple. Ces événements offrent aux collectivités des pistes très concrètes d'accueillir des jeunes en service civique.

Enfin, la Région a beaucoup travaillé sur l'accompagnement des petites associations et collectivités qui, pour Mme BOUKAALA, représentent la clé pour développer le service civique en Rhône-Alpes. Les grosses collectivités, communes, métropoles et associations ont les moyens et les services appropriés pour construire des missions de service civique. Elles peuvent trouver de la place. La vraie difficulté pour la Région Rhône-Alpes se trouve dans les territoires ruraux. L'Etat fait son travail, les régions également.

M. BEAUSSOU indique que le ministère des Affaires étrangères n'apparaît pas parmi les ministères ayant proposé des missions de volontariat. Cela ne signifie pas qu'il ne travaille pas sur le sujet, au contraire. Plusieurs propositions circulent entre les quatre cabinets du ministère, qui traitent autant du commerce extérieur, du développement de la francophonie, des questions européennes que des questions d'ordre plus général. Comme M. LESTERLIN l'a souligné, il ne s'agit pas seulement de monter en nombre mais également de mener une réflexion stratégique importante. En effet, il s'agit d'allier les missions qui renforcent la citoyenneté sur les domaines qui touchent au rapport à l'altérité et aux enjeux globaux que le ministère traite dans leurs différentes dimensions au sein des relations internationales. Ainsi, le ministère est-il confronté à des changements qualitatifs sur lesquels il réfléchit.

Se pose également la question de l'accessibilité puisque le ministère recense déjà de nombreux volontaires à l'international, dont le profil diffère de celui présenté précédemment. Généralement, ils sont plus âgés, plus diplômés et coûtent également davantage.

Il convient, en outre, de mener une réflexion sur la réciprocité et l'accueil des jeunes de pays partenaires. Cela est important quant au contenu même du terme « citoyenneté » et « citoyenneté internationale » puisqu'il ne s'agit plus d'être dans une relation « paternaliste » Nord-Sud mais de construire une autre approche qui sera essentielle à la perception de chacun de son altérité à l'intérieur.

Enfin, le ministère ne doit pas négliger la valorisation des missions qui ne doivent pas tomber dans une substitution à l'emploi.

Le ministère travaille en partenariat avec le monde associatif, celui qui est à l'intérieur du pays mais aussi celui qui travaille sur l'international. De l'avis de M. BEAUSSOU, le ministère devra renforcer cet axe.

Il devra également travailler davantage avec les collectivités territoriales et les autres administrations puisqu'il existe une vraie transversalité dans le contenu des missions (culture, enjeux éducatifs, enjeux migratoires, enjeux de développement, enjeux européens) qui fait partie de l'exercice auquel le ministère est confronté.

Cela sera certainement un peu plus coûteux et un peu plus long, il conviendra de le prendre en compte. Néanmoins, le ministère est très demandeur d'une poursuite de cette réflexion avec les différents partenaires, dont la plateforme France Volontaires, qui est au service de la mobilisation associative à l'international et joue un rôle très important dans les missions qui devront certainement évoluer.

Enfin, M. BEAUSSOU observe qu'il serait assurément très utile d'inscrire à l'agenda dans un avenir pas trop éloigné un séminaire sur la question de la mobilisation des volontaires de service civique à l'international.

A l'occasion de sa première intervention en comité stratégique, M. BRAVO, ancien volontaire à Unis-Cité, donne lecture de la déclaration qui suit.

« Pour commencer, je suis issu d'un père chilien qui a fui la dictature chilienne et d'une mère espagnole ayant choisi de venir faire ses études en France plutôt que de vivre dans une Espagne d'après-guerre franquiste et obscurantiste.

Grâce à leur éducation et leur histoire, j'ai appris et assimilé des valeurs comme le respect et la tolérance. J'ai aussi appris que l'ignorance et l'injustice sont les fléaux de l'humanité. Et aujourd'hui je continue d'espérer un monde meilleur. De rêver qu'un jour la jeunesse s'épanouisse, qu'elle change le monde, la façon de sa créativité et de son allégresse, qu'elle remédie à cet ennui qui, de la campagne à la ville, est le même avec un décor juste différent. En d'autres mots, qu'elle soit actrice de sa société.

Pourquoi je vous parle de tout ça ? Et bien parce que cela est possible. Possible grâce à la détermination dont la société doit faire preuve pour changer les choses. C'est pourquoi le service civique peut nous aider en cela de par le fait qu'il permet à différents jeunes de se côtoyer, d'échanger, d'apprendre des uns et des autres et aussi de par le fait que toute la société s'y croise dans toutes ses couleurs, adultes/jeunes, hommes/femmes, volontaires/bénéficiaires, etc. Il permet une cohésion nationale qui se fait rare par les temps qui courent.

Aujourd'hui, ce dispositif a pris un tournant et nous avons une grande responsabilité, celle de veiller à ce qu'il s'améliore et s'agrandisse. Mais non à ses dépens, bien sûr. Ne pas faire plus en le faisant de moindre qualité, par exemple. C'est pour cela que l'échange de bonnes pratiques et la formation de tuteurs sont importants.

Ensuite, définir ce qu'il signifie, ce qu'est l'intérêt général et quelles sont ses limites. Ainsi, nous pourrions pallier aux dérives d'emplois déguisés qui dévalorisent ce si beau concept et dégoûtent les jeunes.

Cela ne doit pas être une trahison de plus pour quelqu'un en quête d'espoir et de valeurs. Le définir, c'est mieux le cerner et l'armer contre les dérives.

Pour continuer, il faut qu'il soit accessible à tous, à ceux éloignés, de près ou de loin, du système ou de l'égalité des chances comme les jeunes incarcérés, les jeunes en situation de décrochage scolaire et de la société, les jeunes de banlieue, de campagne, de centre-ville. Autant d'étiquettes illustrant une situation et non ce qu'ils sont.

Accessible à tous les jeunes donc mais pas que ! Nous sommes tous concernés... Ma mère dit souvent : « L'expérience est la mère des sciences ». Ce dispositif doit être vécu pour mieux le comprendre et mieux l'expliquer. J'espère qu'un jour, il sera donné la possibilité à ceux qui n'ont pas eu cette chance de le faire. Pourquoi ne pas faire un service civique Senior en ce sens ?

Enfin, j'aimerais terminer sur un point. Suite au 7 janvier, date sombre de l'histoire, le service civique prend son envol, et je vois là quelque chose d'inquiétant. On le conçoit aujourd'hui comme le pansement des maux de la société. Or c'est un piège issu d'une culture de l'immédiat dans lequel il ne faut pas tomber.

Le service civique doit être un pilier de la République comme l'école, ce qui demande du temps et un espace pour que tout jeune soit informé – une semaine d'information et d'immersion obligatoire pourrait être mise en place au collège, d'ailleurs – et que chaque jeune puisse le faire – une année de césure pourrait être mise aussi en place avant les études ou avant de commencer un nouvel emploi pour donner la possibilité de bien réfléchir au projet d'avenir et à l'orientation durant un service civique.

Il doit être un moyen de transmettre et faire vivre les fondamentaux que sont le respect, la tolérance, le vivre ensemble dans la solidarité.

Liberté, égalité, fraternité, et surtout fraternité. A ce moment-là, et seulement à ce moment précis, il pourra être conçu comme un vaccin contre la barbarie – et quand je parle de « barbarie », ce n'est pas forcément les attentats, ce sont des actes de barbarie qui sévissent déjà dans notre pays, notamment la violence envers les femmes et autres –, la misère humaine

et, de ce fait, comme une science pour apprendre aux plus démunis que l'avenir n'est pas une fatalité mais le chantier d'un univers aux possibilités infinies.

J'ai vécu un service civique qui m'a permis d'être acteur de la société, qui m'a permis de croire en l'avenir. J'aimerais que tous les citoyens aient la chance de vivre la même chose.

Construisons ensemble une société plus juste et humaine pour pallier au vide existentiel ambiant. Donnons du sens à nos vies et cultivons des perles pour les rêves de nos jeunes dont je fais partie. Merci. »

M. GODFRAIN relève dans l'intervention du M. BEAUSSOU la dimension Nord-Sud. Partie de l'histoire, elle sera l'avenir. Cependant, la coopération Sud-Nord existe déjà, traduisant cette réciprocité que France Volontaire a mise en place depuis deux ans et venant compléter cet échange Nord-Sud. M. GODFRAIN en veut pour preuve les moments forts qu'il a vécus avec le président de l'Agence à Tunis. Ils ont, en effet, été les témoins de ce que pouvait être l'apport des associations dans l'organisation des missions mais également le sérieux avec lequel la venue au Nord était envisagée.

Enfin, lorsqu'on reçoit des jeunes du Mali, du Niger et, demain, de Tunisie, il est évident qu'ils ne peuvent être laissés à eux-mêmes. C'est là où, avec l'Agence, le ministère et les associations peuvent vraiment travailler sur des objectifs communs avec ces jeunes qui viennent de l'étranger, comme M. BEAUSSOU l'a souligné lorsqu'il a abordé la question de l'horizontalité et de la complémentarité.

Mme GUILBERT, représentant la Fédération nationale des sapeurs-pompiers et officier de sapeur-pompier au sein du SDIS de Loire-Atlantique, confirme que de nombreux jeunes souhaitent s'engager auprès des sapeurs-pompiers, et notamment dans le cadre de missions opérationnelles, comme M. REGNIER l'a indiqué. Beaucoup de jeunes qui ont envie de s'engager auprès des sapeurs-pompiers ne savent pas comment y parvenir. Etre engagé de service civique offre donc une belle opportunité pour préparer un jeune ensuite à s'engager dans le volontariat de sapeurs-pompiers.

Le manque de sapeurs-pompiers volontaires dont souffrent les territoires, notamment les zones rurales, offre une réelle opportunité de développer des missions d'intérêt général. Il en va de même au sein des SDIS, parallèlement à cette préparation à l'activité opérationnelle et à ce projet d'avenir pour les jeunes de devenir sapeur-pompier. Les volontaires ont, en effet, un vrai rôle à jouer à travers ces missions en matière de prévention et d'information du public. En effet, les sapeurs-pompiers sont, malheureusement, les témoins de trop nombreuses victimes qui pourraient être évitées si chaque citoyen devenait acteur de sa propre sécurité. A ce titre, les engagés au sein des SDIS pourraient prendre la parole, peut-être dans le cadre de rencontres ou au cours de la formation civique et citoyenne, pour aborder ces sujets avec les jeunes, saisissant l'occasion de s'investir à long terme en tant que citoyens et prenant conscience de leur rôle au sein de la nation après leur mission de service civique.

Les sapeurs-pompiers sont également parfois victimes d'agressions dans les quartiers sensibles. De vraies passerelles pourraient être créées. Les engagés de service civique issus de ces quartiers, très sensibles à ces sujets, pourraient témoigner de leur engagement auprès des sapeurs-pompiers dans les quartiers. Ces missions qui pourraient être développées avec les SDIS sont, pourtant, sous-estimées.

M. CLIVIO indique que le développement quantitatif qui est attendu aujourd'hui suppose une importante structuration. Le service civique ne se fera pas sans que des actions concrètes ne soient menées, sans que des compétences ne se créent à partir des expériences conduites, et ce dans la durée, au sein des organismes d'accueil, dans la fonction publique, et aujourd'hui dans les institutions. Cela prendra du temps et suppose une vision à moyen et long terme.

Cela implique également une forme de stabilité des politiques publiques sur laquelle le calendrier électoral risque de jouer. Les élections régionales auront lieu très prochainement –

Mme BOUKAALA a évoqué le sujet de la mobilisation de la Région Rhône-Alpes qui est relativement pilote en la matière, mais cela n'est pas partagé par toutes les régions aujourd'hui, loin de là –, et seront suivies par les échéances législatives et présidentielles. Or tous les acteurs de service civique ont besoin d'une forme de consensus sur le sujet.

Aujourd'hui, les équipes politiques sont plutôt centrées sur le clivage que sur le consensus, tel qu'il en est donné à voir au niveau médiatique, pour ce que les populations entendent et pour ce qui se traduit, malheureusement, parfois dans les prises de décision où l'alternance signifie que l'on met de côté ce qui vient de se construire dans la durée.

En 2010, un consensus salubre sur le dispositif a été construit. S'il y a un travail que les associations, les élus, les fonctionnaires ont à réaliser tous ensemble, c'est celui de mobiliser les politiques à la mise en place d'un consensus sur ce sujet important qu'est l'engagement de service civique. Auquel chacun travaille, indique M. LESTERLIN. Mais sans beaucoup de succès, observe M. VOISIN.

Point sur l'action territoriale : plans de développement et valorisation du service civique

Après avoir présenté le point sur le développement du service civique dans les territoires, Mme SCHMITT attire l'attention des membres du comité sur le fait que l'ensemble des services est mobilisé même si cela n'est peut-être pas encore tout à fait visible. Il conviendrait donc, comme Mme BOUKAALA l'a souligné, que chacun se rapproche, le cas échéant, de ses partenaires car les plans de développement préparés dans les territoires seront bientôt mis en œuvre et présentés, notamment dans le cadre des instances de partage au niveau régional auxquelles les membres du comité seront certainement conviés.

Le président précise que Mme SCHMITT est maintenant responsable du pôle Animation territoriale ainsi que du pôle Contrôle et Evaluation qui sera renforcé par quatre personnes.

Point sur les initiatives associatives pour le développement du service civique en 2015

Mme BELLAOUI indique que le 12 mars, le Mouvement associatif a eu le plaisir de recevoir le président de l'Agence à son conseil d'administration qui réunit les grands réseaux associatifs structurant la vie associative en France, à savoir Coordination Sud, le CNAJEP, le Comité national olympique et sportif, l'Union nationale des associations familiales et l'UNIOPSS.

Son état d'esprit est celui de l'ardente obligation des associations de réussir une montée en charge quantitative et qualitative. Cette formule a un sens très précis. La Conférence permanente des coordinations associatives, dont le Mouvement associatif est le nouveau nom, a réuni, sous ce qui s'appelle aujourd'hui le Comité du service civique associatif, un certain nombre d'organisations. Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement, la Croix-Rouge, la Guilde du Raid, Animafac, Starting-Block ont jugé très vite, au lancement du service civique, qu'il y avait un certain nombre de garanties à apporter aux jeunes, entre autres, sur le fait que le service civique serait un véritable espace d'engagement et pas du sous-emploi. Elles ont donc décidé de se doter d'un espace d'évaluation, y compris en se prêtant au jeu de l'évaluation externe, sur la manière dont elles conduisent le service civique pour en faire un service civique de qualité car, en effet, créer une culture du volontariat ne se décrète pas.

Cette institution a identifié un certain nombre de fondamentaux, avec d'autres comme Cotravail, qui nourrit beaucoup les réflexions du Mouvement associatif, ou France Volontaires.

En premier lieu, en matière d'accueil, de définition des missions, de tutorat, d'accompagnement, de formation civique, il y a des enseignements importants qu'il est indispensable aujourd'hui de mettre au service du plus grand nombre.

Par ailleurs, la première préoccupation à laquelle le Mouvement associatif veut répondre est l'isolement des associations. Cela a déjà été évoqué pour les collectivités locales. Le

Mouvement associatif veut faire en sorte que les fédérations se mobilisent aux côtés des associations pour que les petites associations qui ont un ou deux volontaires soient dans un réseau plus large dans lequel il deviendra possible d'organiser, ne serait-ce que des formations civiques. En effet, lorsqu'une association accueille un ou deux volontaires, cela n'a aucun sens qu'elle organise toute seule une formation civique. Le Mouvement associatif va donc concentrer son action sur les fédérations afin de donner corps à cette réalité de l'agrément collectif qui, au-delà de la notion de statut, représente également un certain nombre de pratiques très concrètes d'accompagnement des associations.

En outre, le Mouvement associatif considère qu'un service civique quantitatif et qualitatif implique la coopération entre associations, quelle que soit leur taille, quelle que soit la génération d'entrée dans le service civique à laquelle elles appartiennent car il y a un vrai enjeu aujourd'hui entre les « pionniers » et ceux qui vont s'y engager. L'existence d'un droit universel au service civique suppose qu'aucun jeune qui le souhaite ne reste sans mission. Or, si on s'en tient à la loi de l'offre et de la demande et au fait que chaque association ne recrute que pour son compte, il y a toutes les chances que des jeunes soient sans mission. Il est donc nécessaire que des réseaux de solidarité interassociative se créent autour des jeunes dans les territoires afin que cela fonctionne.

Cela étant, la coopération entre associations ne veut pas dire être naïf. Il est évident qu'il existe des conflits et de vrais risques. La contribution du Mouvement associatif en la matière sera de conduire un contrat d'études prospectives avec la direction du Travail afin d'analyser de façon très fine l'effet du service civique sur les associations employeuses, dans le but que les associations s'inscrivent fermement dans le service civique mais que ce service civique trouve sa place dans les associations à côté du bénévolat (16 millions de bénévoles) et du salariat (2 millions de salariés). Il est essentiel que ce milieu soit conforté. Le service civique doit être une chance pour le monde associatif plutôt qu'une occasion supplémentaire de le fragiliser.

Le Mouvement associatif s'inquiète, enfin, du pilotage du service civique. Tout à fait conscientes que tout se jouera dans les régions, les associations aimeraient fortement être associées au pilotage régional du service civique dans les comités régionaux du service civique, voire infrarégionaux – les nouvelles régions étant très étendues, il sera compliqué de ne penser que le niveau régional.

S'agissant de la relation aux pouvoirs publics en matière de service civique, le monde associatif attend les collectivités territoriales, en particulier, sur l'accompagnement des associations. Il y a encore beaucoup à faire pour que les associations aient les moyens de faire chacune le service civique de qualité qu'elles souhaitent. Le monde associatif attend également les collectivités en matière d'accompagnement des jeunes car, là aussi, le fait d'avoir droit à une réduction dans les transports, quand on est volontaire, n'est pas qu'une histoire pratique mais aussi une question de reconnaissance. Il y a donc encore beaucoup à faire pour que les territoires deviennent favorables au développement du service civique. A ce titre, les collectivités, notamment territoriales, ont un rôle immense à jouer.

Les associations sont persuadées que le service civique ne peut pas se faire que dans les associations. Il n'est absolument pas normal que le service civique aujourd'hui se passe à 90 % dans les associations. Il est nécessaire que l'engagement vienne renouveler le service public lui-même. Cela rejoint l'idée que Mme GUILBERT a développée. L'engagement est un état d'esprit. Il est favorable à la mise en œuvre des services publics, et l'expérience des associations doit servir les services publics eux-mêmes dans la mise en œuvre de leur service civique.

Mme BELLAOUI appelle également à éviter le réflexe naturel de la puissance publique de se décharger auprès des associations. Les associations n'ont pas à être les prestataires du développement du service civique dans le service public. Leur expérience peut servir mais il appartient également au service public de jouer le jeu complètement dans la mise en œuvre du service civique public.

Enfin, Mme BELLAOUI indique que le prochain rendez-vous associatif aura lieu le 18 juin, journée nationale pour l'ensemble des coordinations, unions et fédérations. Dans un premier temps, cet événement sera plus parisien que national mais l'ensemble du dispositif sera déployé en région dès septembre.

Le président partage entièrement l'intervention de M. LESTERLIN. Un autre dispositif de service civique tel que celui qui a été bâti est en train de se construire. Le président reprend l'expression qu'il a utilisée hier : installés dans un rythme assez « pépère », les acteurs faisaient de l'entre-soi, comme Mme BELLAOUI l'a souligné. Aujourd'hui la situation vit un changement radical. Si les acteurs veulent que la continuité politique soit assurée, que le consensus existe, il convient de faire passer ce message au-delà de l'entre-soi et du fonctionnement en place car personne n'est en mesure de savoir ce qui se passera après les élections présidentielles. Le président rappelle que l'accueil de 150 000 volontaires représente 500 millions d'euros soit un demi-milliard d'euros. Or, dans un contexte où des dizaines de milliards devront être économisés, un demi-milliard est vite retiré.

Par ailleurs, le président partage les propos de Mme BELLAOUI : le service civique ne peut pas se développer uniquement dans le monde associatif. La fonction citoyenne de la fonction publique est niée par une partie du monde associatif. Le président l'a très clairement entendu lors de son déplacement en Pays de la Loire. La capacité des services publics à avoir les valeurs du service civique a été remise en cause. A tel point que cette question a été posée par une jeune en service civique, qui portait sans doute la parole d'une association : « Nous avons bien fait notre service civique dans le monde associatif, mais si nous étions dans une administration, nous serions devenus des sous-fonctionnaires ». Ce qui, pour le président, par rapport à ce qu'est la mission de la fonction publique, est insupportable car le fonctionnaire est le garant de la citoyenneté de la même façon que le sont l'armée et les pompiers, qui sont des structures publiques. A cet égard, la présentation de Mme GUILBERT est essentielle.

Ce nouveau développement dont a besoin le service civique est en cours. Cependant, il est tout à fait normal dans une évolution comme celle d'aujourd'hui qu'il y ait des freins et des résistances face aux changements que cela peut engendrer. A se développer trop vite, ne risque-t-on pas de perdre les principes et les valeurs qui fondent le service civique ? Le comité stratégique avait débattu de cette question, elle est posée et interpelle tous les acteurs de façon très prégnante. Néanmoins, il convient de s'engager dans cette construction commune, qui prend tout son sens à la lumière des confrontations et des échanges qui ont cours en comité stratégique. A ce titre, le président retiendra « l'ardente obligation » que le développement du service civique dépasse le simple dispositif. Il doit devenir une institution de la nation et un élément important de l'engagement citoyen des jeunes de manière irréversible.

Pour le moment, il ne l'est pas mais un pas énorme a été franchi en six mois. Ainsi, le président partage entièrement l'intervention de M. BRAVO : le service civique n'est pas un pansement aux maux de la société. Il en a débattu avec M. HIRSCH. Le titre de l'article du quotidien *Le Monde*, « Le service civique pour lutter contre le djihadisme », a porté un coup terrible alors que le contenu de l'article ne correspondait pas à cet intitulé choisi par la rédaction et dont M. HIRSCH n'était pas responsable.

En fait, il s'agit de la question que se sont posée les membres du comité lors de la première séance après les attentats et le 11 janvier. Le service civique a été conçu afin de créer de la cohésion mais il n'est pas là pour répondre à tous les maux. En revanche, il a des effets induits comme permettre de lutter contre le décrochage scolaire alors que ce n'est pas un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire ou aider à l'insertion professionnelle d'une jeune qui a fait son service civique alors que ce n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle. L'intervention de M. BRAVO a rappelé cet élément.

Par ailleurs, il n'a jamais été dit en comité stratégique que les collectivités territoriales ne s'impliquaient pas. Néanmoins, ce que Mme BELLAOUI a indiqué est également représentatif. D'autant que la région et la commune ont un rôle différent. Le président entend la position exprimée par Mme BOUKAALA. Le rôle d'une région est un rôle d'impulsion, d'encadrement,

d'accompagnement car il est vrai que la région, mis à part quelques éléments, n'a pas obligatoirement les structures pour accueillir des jeunes en service civique. En revanche, le rôle d'une commune est un rôle d'accueil. Pourtant, elles n'accueillent que 4 à 5 % des jeunes en service civique.

Le président a également remarqué hier que plusieurs collectivités utilisaient l'intermédiation pour développer le service civique dans les communes. Il faut y faire attention car les communes ont un rôle important d'animation de la démocratie participative dans les quartiers et, en conséquence, peuvent être porteurs de projets et de missions de service civique elles-mêmes. Cela ne signifie pas qu'elles ne peuvent pas confier, en intermédiation, à des associations d'autres missions, mais il convient de savoir différencier les deux. Un service civique tel que tout le monde le souhaite nécessite que les collectivités territoriales s'engagent davantage sur la voie de la proximité. Le président en veut pour preuve les rassemblements que les collectivités territoriales organisent, seules quelques grandes communes mettent en place des rassemblements d'une façon individuelle alors que les régions et les départements participent fréquemment à leur organisation. Le président espère que la convention qui sera signée entre l'Association des maires de France (AMF) et l'Agence permettra d'inciter les communes à s'engager davantage. L'intervention de l'AMF et celle de l'ARF seront sans doute des éléments très importants de facilitation de la mobilisation des communes.

Le président rejoint également M. GODFRAIN, le principe de réciprocité est au cœur du développement du service civique à l'international. Plus qu'une question de chiffre, il s'agit d'un élément fondamental du rôle civique de chacun et d'un espoir d'échange culturel. Cela peut avoir un impact important comme l'a démontré Tunis, le 1^{er} mai, avec France Volontaires, l'Agence, l'ambassadeur et le ministre des Relations avec la société civile et la coopération qui était l'ancien président de la Ligue des droits de l'Homme. Le service civique a également été créé pour cela et il est important de le souligner.

Enfin, il convient de prendre en compte la formation des tuteurs que M. BEAUSSOU a citée, la formation civique et citoyenne, y compris des VIE comme le précise M. LESTERLIN, et les rassemblements. Ces questions sont abordées de façon récurrente dans tous les événements auxquels le président participe. A ce titre, le président souligne l'intérêt des rassemblements qui créent une véritable dynamique collective. Cela permettrait d'instaurer une forme de permanence de la formation civique et citoyenne. Cet effet est essentiel pour les jeunes qui sont isolés en zone rurale, par exemple. Il conviendra de revenir régulièrement sur cet élément de pilotage afin d'obtenir que cette dynamique se fasse en coopération et en synergie avec les nouveaux acteurs qui arriveront en force dans les mois et années à venir.

<p>Intervention de l'Institut du service civique (premier bilan de l'année 2014-2015 ; bilan des épreuves de sélection 2015 ; présentation de la nouvelle promotion)</p>

Mme DE MAZANCOURT présente la promotion 2015.

La procédure d'admission 2015 en quelques chiffres

Cette année, 2 050 dossiers ont été retirés, 1 328 dossiers étaient complets (803 en 2014, +60 %). Cette croissance, supérieure à celle du service civique, montre que l'Institut a gagné en notoriété, ce dont il avait un vrai besoin. Considérant le nombre de dossiers, il semble que l'Institut enregistre un volume satisfaisant, tous les jeunes n'ayant pas un intérêt à se faire accompagner.

1 083 candidats étaient admissibles et 97 % des admissibles se sont présentés.

Le nombre de candidats admissibles peut sembler important mais passer les oraux de l'Institut est très précieux pour le volontaire qui en sort ravi car, pendant ces trois quarts d'heure d'entretien, le jeune a l'occasion de réfléchir à son projet et d'en discuter avec trois personnes dont le regard est bienveillant. D'où une certaine indulgence à l'écrit.

Le taux de candidats admissibles qui se sont présentés est très élevé par rapport aux taux non seulement de participation aux concours des écoles – il n'existe pas d'école similaire à l'Institut – mais également de présence aux entretiens d'embauche. Ce signe encourageant montre que cela fonctionne bien.

L'Institut a organisé 142 journées de jury dans 12 villes, y compris en visioconférence, et a participé au financement des frais de transport. Metz et Montpellier ont été introduites à la demande du réseau du service civique (associations, DRJSCS, DCS).

Plus de 600 examinateurs, bénévoles et issus des partenaires de l'Institut, ont été sollicités. Comme chacun le sait, les jurys sont constitués par des représentants de l'entreprise, de l'enseignement et du monde du service civique. A la différence de l'an dernier, le réseau du service civique s'est mobilisé, ce dont l'Institut se félicite. A noter que la mobilisation du secteur public a également été plus importante que l'an dernier.

410 candidats ont été admis (250 en 2014, +60 %). Cela dépasse la prévision de l'Institut (400). A l'examen de la répartition des candidats, il semble possible d'organiser les jurys dans une quinzaine de villes.

Les dossiers incomplets, enquête auprès des « non-candidats »

Cette année, 2 050 dossiers ont été retirés, 1 328 étaient complets. Ces retraits ne sont pas liés aux niveaux de diplôme. L'Institut n'a pas perdu plus de non-diplômés que de diplômés même si la proportion des non-diplômés qui ont candidaté est inférieure à celle des non-diplômés en service civique.

Les dossiers incomplets s'expliquent par le fait que :

- le jeune n'a pas effectué de service civique et s'est rendu compte que l'Institut ne le concernait pas ;
- le jeune n'a pas réussi à mobiliser son tuteur ou que le tuteur préfère ne pas remplir un témoignage plutôt que d'écrire un commentaire peu flatteur, raison que l'Institut entend et assume ;
- le jeune n'a pas choisi de témoin : cela suppose qu'il manque de motivation, d'envie ou d'autonomie. Or l'accompagnement à distance qu'offre l'Institut nécessite qu'il y ait en face un jeune ayant déjà une bonne autonomie et capable de saisir les perches qui lui seront tendues. Un jeune qui nécessite un accompagnement au quotidien ne trouvera pas auprès de l'Institut ce dont il a besoin pour sa réorientation vers d'autres dispositifs comme l'école de la seconde chance qui est un dispositif différent mais très complémentaire de l'Institut ;
- le projet du jeune n'est pas ou est mal défini (sans diplôme/Bac/Bac+1 : 12 % ; Bac+2/3 : 9 % ; Bac+4/5 : 33 %) : le projet présenté dans le dossier n'est pas toujours celui que le jeune va concrétiser. Cette année, par exemple, une jeune fille, qui voulait faire de la médiation culturelle, va entrer en CAP pour devenir bottière ;
- le jeune considère que l'Institut ne peut pas l'aider ;
- le dossier (trois pages) est trop long et trop compliqué à remplir : cette difficulté est plus grande pour les Bac+2/3 (30 %) et les Bac+4/5 (23 %) que pour les sans diplôme/Bac/Bac+1 (10 %) ;
- la date de clôture a posé problème : cette raison tient plus de la fausse excuse que d'une réelle difficulté ;

Il est à noter qu'il n'y a eu aucun problème technique lié à la validation du dossier.

Des filles...

Cette année, les filles représentent 72 % (76 % en 2014) alors que les garçons ne candidatent pas. Mme DE MAZANCOURT ne s'explique pas ce phénomène.

Le Président indique que cette proportion est liée au fait que le niveau de qualification des garçons est, en général, inférieur à celui des filles alors que l'Institut accueille plutôt des jeunes qualifiés.

De toute la France et de tous les continents

L'année 2015 se caractérise par :

- un effet sensible de l'implantation de l'antenne Grand Sud-Est à Grenoble et de la campagne de communication envers les organismes de service civique et les partenaires ;
- pour la première fois, des lauréats de Guyane, de Mayotte et de Nouvelle-Calédonie ;
- 18 nationalités : Algérie, Allemagne, Arménie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Centrafrique, Colombie, Congo, Espagne, France, Haïti, Italie, Pays-Bas, Sénégal, Slovaquie, Togo.

Filière « formation » plébiscitée

L'Institut accueille un taux insuffisant de non-diplômés (41 %). Pourtant, cette année, l'Institut a beaucoup insisté auprès des organismes d'accueil dans sa communication écrite et lors des réunions sur le fait que les volontaires peuvent se faire accompagner pour remplir leur dossier de candidature.

Ce phénomène de censure avant la candidature reste inexpliqué. Les proportions, quel que soit le niveau de formation, sont à peu près identiques, que ce soit après la procédure d'admission ou au moment de candidater. L'Institut compte sur les membres du comité stratégique pour transmettre ce message aux structures d'accueil.

La première année, l'Institut avait autorisé les candidatures par vidéo en espérant que cela ferait tomber le blocage à l'écrit. Cela n'a pas fonctionné. Les jeunes qui ont fait une vidéo étaient ceux qui étaient bons en vidéo et pas ceux que l'écrit freine.

En termes de projets, une très forte majorité veut reprendre une formation (formation et alternance : 68 % ; projet pro : 16 % ; création d'activité : 16 %). Il existe également une déformation garçons/filles. La proportion de filles en recherche d'emploi est plus importante que celle des garçons. En parallèle, les garçons sont majoritaires en création d'activité.

Etablissements visés

Les IRTS attirent un très grand nombre de jeunes. Beaucoup veulent entrer dans le travail social pour être éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs. Un peu moins souhaitent devenir assistants de service social ou éducateurs de jeunes enfants. L'admissibilité directe aux épreuves orales d'un certain nombre de formations explique en partie ce constat. A noter que plusieurs volontaires de service civique en ont bénéficié suite à une erreur d'interprétation des textes.

Par ailleurs, l'Institut s'est heurtée à un bouleversement vers l'amont des calendriers validés par les DRJSCS et plusieurs IRTS. En conséquence, l'Institut a avancé la publication de ses admissions de trois semaines par rapport à l'an dernier. Pour autant, les admissions étaient terminées dans certains IRTS.

Outre l'Institut, c'est une difficulté que rencontrent sans doute une très grande majorité de jeunes en service civique qui entrent dans le dispositif en septembre et en décembre et qui, le temps d'atterrir et de se projeter dans l'après, sont hors délai pour les inscriptions, y compris APB², ajoutant à leur curriculum vitae, après leur service civique, une année de « retard » par rapport à ce qui est aujourd'hui habituel mais qui, demain, ne le sera plus. L'Institut se propose de travailler avec l'Agence afin de trouver une solution.

L'Institut a demandé à quelques établissements la raison pour laquelle ils avaient avancé les dates. Certains ont répondu que, suivant la méthode américaine, l'orientation doit se décider une année avant, ce qui ne peut s'appliquer à des jeunes en service civique. Cela est évident quand on connaît la transformation que le service civique provoque chez le jeune et sur laquelle l'Institut capitalise.

S'agissant des orientations, il convient de noter Sciences Po, les masters universitaires de premier cycle et les BPJEPS/DEJEPS. Néanmoins, certaines orientations, en particulier dans le domaine du travail social, doivent être retravaillées par rapport aux motivations réelles des jeunes. Certains choisissent le travail social par défaut parce qu'ils ont découvert ce domaine lors de leur service civique ou que cela leur est venu de nulle part en quelque sorte. D'autres ont vécu des expériences si terribles pendant leur service civique qu'ils veulent devenir éducateurs spécialisés.

L'Institut est confrontée à une autre difficulté qui pose question, celle du jeune, titulaire d'un M2, qui veut faire du travail social et qui, envoyé en scolarité pour devenir éducateur spécialisé ou moniteur éducateur, se trouve en décalage et, en conséquence, en grande difficulté. D'un autre côté, s'il vise un CAFERUIS³ par exemple, il lui est répondu qu'il n'a pas d'expérience dans le travail social. Cette ambivalence est compliquée à gérer comme cela l'est toujours en France quand il s'agit de réorientation.

Les projets des jeunes

Les projets des jeunes traduisent une grande diversité, avec au premier rang le social (123 lauréats sur 410, toutes filières confondues (création d'activité, recherche d'emploi ou de formation)), suivi de la culture, l'animation, le management, la communication mais également... une bergère et un ramoneur.

L'actualité de l'Institut

Il avait été annoncé au lancement de l'institut qu'il s'efforcerait de suivre la croissance du service civique. Mme DE MAZANCOURT n'est pas certaine que l'Institut atteindra 1 500 admis quand le service civique accueillera 150 000 volontaires. Néanmoins, les chiffres annoncés au départ sont toujours d'actualité.

Le développement de l'Institut s'appuiera sur un renforcement de son implantation régionale. La première, qui sera inaugurée le 8 juin avec la signature d'une convention avec la Région Rhône-Alpes et plusieurs partenaires, a été ouverte à Grenoble et s'appelle Grand Sud-Est puisqu'elle couvre une région qui s'étend de la Suisse au Languedoc-Roussillon, à l'Auvergne et à l'Italie. Cette implantation a eu un effet très positif sur le nombre de candidatures et, en conséquence, sur celui des lauréats et a favorisé la construction de partenariats, en particulier avec les collectivités locales. La nécessité d'être sur place semble donc incontournable.

L'Institut souhaite ouvrir deux autres pôles d'ici à mai 2016. Aucune décision n'a été prise quant à leur implantation. Cela étant, avant de se lancer dans un déploiement de ce genre qui n'est pas simple en termes de gestion et de coordination, l'Institut dressera un bilan de

² Admissions post-bac.

³ Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

fonctionnement de l'antenne de Grenoble qui comprend une équipe de quatre personnes en charge des partenariats et de l'accompagnement des lauréats.

La prochaine étape sera le séminaire de bilan de la promotion 2014 qui aura lieu à Chamonix du 5 au 7 juin.

Cette année, l'Institut a axé les séminaires sur le changement climatique en vue de la COP21.

Le séminaire d'intégration de la promotion 2015 aura lieu du 28 juin au 3 juillet, à Autrans et non à Bugeat (Corrèze) qui est devenu trop petit. Ce séminaire devrait accueillir 250 à 300 lauréats (effet des jobs d'été). A cette occasion, l'Institut sera très heureux de recevoir les membres du comité stratégique qui souhaiteraient y assister ou y participer. Unis-Cité et la Ligue se sont impliquées depuis le début dans les séminaires. Ce lien régulier avec le réseau sur lequel l'Institut s'appuie en fait toute sa richesse.

Evidemment, l'Institut poursuivra le développement et l'animation des partenariats, des écoles, des entreprises et du mécénat. A cela s'ajoute le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Pour la première année, l'Institut bénéficie d'un financement public.

Vers plusieurs admissions par an ? La procédure d'admission est très importante. Cette année, pendant quatre semaines à peu près, l'Institut était par monts et par vaux, retenu par les jurys. Cela signifie que pendant un mois, l'institut a fonctionné au ralenti sur les autres chantiers et qu'ensuite, il a fallu rattraper, ce qui n'est pas très facile.

Un des chantiers qui attend l'Institut est celui du calendrier et de l'entrée dans les écoles. Plusieurs pistes ont été évoquées, entre autres, celle de deux sélections par an, l'une à l'automne et l'autre au printemps, et celle d'un processus quasi continu qui offre des avantages (fluidité, calendrier plus facile à réguler) ainsi que des inconvénients (constitution de la promotion, animation des partenariats).

Mme BUSSON observe que les filières techniques ne semblent pas être mises en avant, alors que les jeunes les moins qualifiés pourraient s'orienter sur ces filières. A priori ils ne trouvent pas une orientation qui puisse éveiller leur intérêt sur le site du service civique - il existe une forme de blocage, les jeunes pensent que l'Institut ne s'adresse pas à eux – ni celui de leur tuteur – ce n'est ni une société commerciale, ni un établissement social, ni le reflet des filières classiques avec lesquelles les partenariats de l'Institut se sont développés.

Enfin, Mme BUSSON s'interroge sur ce que l'institut peut apporter aux jeunes. Cela découle sans doute d'un manque d'information de sa part et de la part de l'ensemble du réseau mais il y a probablement une réflexion à mener sur ce plus qui peut être déclenché par l'Institut avec des filières auxquelles on ne s'attend pas car elles n'illustrent pas les partenariats développés par l'Institut depuis sa création.

M. BOURHIS indique que la Ligue de l'enseignement qu'il représente, partenaire de l'institut depuis le début, a fait le choix, cette année, de développer et d'améliorer l'information des volontaires et des tuteurs - 70 jeunes étaient admissibles à l'issue de la procédure d'admission 2015, ce qui est beaucoup plus que l'an dernier – et d'accueillir les équipes de l'Institut, le cas échéant, aux réunions de référents et de coordinateurs territoriaux du service civique. En effet, il est nécessaire de mieux faire comprendre ce que peut apporter l'Institut qui ne s'adresse pas à tous les jeunes volontaires mais à ceux ayant un projet plus ou moins défini. Il s'agit plutôt d'entrées multifilières.

Le séminaire d'Autrans que la Ligue de l'enseignement accueillera en juin dans un de ses centres offre une vraie opportunité de découvrir ce que fait l'Institut pour des acteurs qui ne le connaissent pas très bien et qui s'y intéresseraient.

Cela étant, les retours que la Ligue de l'enseignement reçoit de la part des tuteurs et des volontaires qui ont été accompagnés dans les différentes promotions sont plutôt bons. M. BOURHIS en veut pour preuve le fait qu'après leur expérience avec l'Institut, les jeunes restent mobilisés bénévolement à ses côtés. Ils y ont trouvé leur compte.

Mme DE MAZANCOURT répond que l'Institut est très intéressé par les candidatures ayant des profils techniques. En fait, il se heurte au problème inverse, à savoir le manque ou l'absence de candidats sur ces qualifications alors que depuis le début, l'Institut bénéficie de partenariats, notamment en termes d'emploi, avec des entreprises qui recherchent ces profils et qui n'en trouvent pas et avec de nombreuses formations d'ingénieurs, y compris post-bac, sur lesquelles aucun jeune ne souhaite s'orienter. L'Institut n'a donc pas développé ces partenariats davantage.

Suite à la remarque de Mme BUSSON qui pensait aux infrabac, Mme DE MAZANCOURT précise que cela ne pose aucun problème à l'Institut et prend note que l'orientation sur des qualifications techniques n'est pas visible.

En ce qui concerne l'apport de l'Institut, avant de répondre sur le fond, Mme DE MAZANCOURT indique que cela n'étant pas facile à décrire, très souvent des lauréats accompagnent l'Institut dans les rassemblements dans lesquels il intervient, afin qu'ils racontent leur expérience. Cela est plus facile pour eux. De la même façon, l'Institut a construit un « réseau » de lauréats référents dans chaque région qui étaient d'accord pour répondre sur les questions qui leur étaient posées pendant les candidatures.

S'agissant de l'apport proprement dit, il prend diverses formes. Cela est lié à la diversité des jeunes que l'Institut accompagne et de leur projet. L'Institut leur apporte :

- un accompagnement personnalisé sur le projet qui commence assez souvent par un travail sur le projet lui-même et l'orientation du jeune ;
- une ouverture à ses partenaires : comme Mme BUSSON le soulignait, ces partenariats ne couvrent pas tout le territoire mais l'Institut y travaille. Son objectif est assez simple en termes de développement, il s'agit d'avoir des partenaires dans tous les domaines partout en France. C'est une première étape. A noter que tous les partenaires qui ont accueilli des lauréats en formation ou en emploi restent partenaires de l'Institut. Cet accès où ils trouvent leur compte fonctionne ;
- un parrainage : succédant assez logiquement au tutorat qui est assuré pendant le service civique, ce parrainage prend des formes très variées selon le profil du jeune et son projet. Un jeune en formation en alternance qui bénéficie d'un référent en entreprise et d'un référent à l'école ne ressent pas le besoin d'un parrain. Ce n'est pas le cas d'un jeune en création d'activité qui, en général, se sent seul au monde. Le parrain sera avec lui au quotidien et répondra à ses angoisses ;
- une promotion : le fait de rassembler des jeunes qui ont des valeurs partagées et une vraie envie d'agir sur eux et le monde qui les entoure crée un environnement favorable à la formation d'une véritable promotion lors du séminaire d'intégration ;
- un soutien financier au cas par cas, en fonction du projet, notamment pour ceux qui sont en formation ;
- une valorisation à travers les séminaires, les ateliers de formation qui leur donnent des clés pour mener à bien leur projet, et les conférences de « sensibilisation aux grands enjeux du monde contemporain ». Cette année, l'Institut a choisi le thème du changement climatique. A noter qu'il ressort de l'enquête que TNS Sofres a menée sur les jeunes et le changement climatique une différence entre les jeunes qui ont effectué leur service civique et qui sont lauréats de l'Institut et le reste du monde.

D'une façon, générale, le passage à l'Institut leur apporte des compétences, de la confiance et du réseau comme le montre l'enquête que l'Institut a réalisée auprès des lauréats de la promotion 2013 sur la difficulté à réaliser leur projet avant et après l'Institut. Ils étaient 70 % à déclarer à leur entrée que cela leur semblait difficile ou très difficile et 70 % à déclarer à leur sortie que leur projet leur semblait facile ou très facile à réaliser. Ce dont chacun se félicite, ayant cru en eux et en leur projet. Evidemment, l'apport sera ensuite différent selon les projets.

La plus grande source de satisfaction pour Mme DE MAZANCOURT a été l'article d'une page dans *Le Parisien* dédié à une jeune lauréate qui a déclaré en conclusion de l'interview qu'elle mesurait la chance qu'elle avait d'être en France.

A l'écoute ces éléments, Mme BUSSON souligne que dans l'absolu, tous les jeunes devraient bénéficier de cet accompagnement et de cette mise en confiance, adaptés à leur projet, et pas seulement les jeunes en service civique. Cela rejoint certaines positions qui avaient été prises à l'origine de l'Institut.

En tant que représentante d'un réseau d'accueil de volontaires, Mme BUSSON aimerait savoir, du point de vue de l'orientation, à quel jeune cet accompagnement s'adresse plus particulièrement puisqu'il ne concerne pas tous les jeunes.

Mme DE MAZANCOURT répond que l'institut s'adresse à des jeunes dont le projet est en décalage avec leur potentiel mais que la sélection concerne autant le candidat que l'Institut car, dans certains cas, l'Institut ne sait pas ce qu'il faut apporter au jeune pour remédier à ce déséquilibre.

Calendrier de l'Agence

- 17 septembre : séance du comité stratégique (point sur l'organisation de la nouvelle Agence réunissant l'Agence du service civique et le programme Erasmus+ Jeunesse & Sport – entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016)
